

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 JUILLET 2018

Le 13 juillet deux mille-dix-huit à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFOULOUNOUX David, Maire-Adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation : 05 juillet 2018

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

ROBIN Robert	LAIDET Michel	
BOUDEAUD Nathalie	METREAUD Christine	
DEFOULOUNOUX David	TREBUCHET Gérard	
FEILLEUX Christelle		
FORT Claude		

Absents : GENEAU Michel, RULLIER Jean-Jacques, BERTRAND Alain, ROCHARD Cédric, BONNEAU Régis, PEREZ Emmanuelle.

Procurations : M. GENEAU Michel donne procuration à M. DEFOULOUNOUX David,

M. RULLIER Jean-Jacques donne procuration à M. LAIDET Michel,

M. BERTRAND Alain donne procuration à M. TREBUCHET Gérard,

M. ROCHARD Cédric donne procuration à Mme METREAUD Christine,

M. BONNEAU Régis donne procuration à M. FORT Claude,

Mme PEREZ Emmanuelle donne procuration à Mme BOUDEAUD Nathalie.

Enregistrement par dictaphone.

M. DEFOULOUNOUX donne des nouvelles de M. le Maire qui a subi une opération cette semaine.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance : 14 POUR

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2018: 14 POUR

Approbation de l'ordre du jour : 14 POUR

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h09.

1. Délibérations à voter

1.1 Subvention annuelle ATEL

La société ATEL intervient plusieurs fois dans l'année pour l'entretien des délaissés de la centrale photovoltaïque et des espaces verts.

Pour rappel, la commune perçoit la somme de 2500€ HT soit 3 000€ TTC tous les ans pour entretenir cette partie du terrain.

Atel propose un tarif horaire préférentiel (7.90€ au lieu de 14€) à condition de leur verser une subvention équivalent à 1 €/habitant.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de verser une subvention de 1€/habitant sur l'article 6574 afin de bénéficier du tarif préférentiel de 7.90 € de l'heure.

1.2 Frais scolaires St Hilaire de Villefranche

La commune a reçu la facture des frais scolaires de la commune de St hilaire de Villefranche pour l'année scolaire 2017-2018 d'un montant de 1 408 € pour 2 élèves en primaire.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de payer ces frais au compte 6558.

1.3 DM n°1, budget principal

Les travaux de dissimulation des réseaux ont nécessité la réalisation d'une tranchée supplémentaire avec pose de fourreau, au secteur de Boissouchaud (facture 445 €).

Cette dépense imprévue n'était pas inscrite au budget et nécessite que l'opération n° « 244- Génie Civil » du budget principal soit abondée.

Ecriture :

Opération 242, Réserve foncière : - 445 € compte 2111

Opération 244, Génie Civil : + 445 € compte 21538

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal.

1.4 Vente d'un monument du cimetière communal

En 2009, le Conseil Municipal se prononçait sur les concessions perpétuelles en état d'abandon et repris par la commune, dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon.

Un monument en pierre de l'une des concessions a donc été repris par la commune en même temps que la procédure de reprise de concession.

Le monument en question a été estimé entre 1000 et 1500€.

Pour le vendre, il convient donc de délibérer sur le prix de vente.

La commission des finances propose de le vendre au prix de 1 250 €.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à vendre le monument au prix de 1 250 €,
- Précise que le monument est vendu en l'état.

1.5 Convention Centre De Gestion : Médiation Préalable Obligatoire

Le Centre de Gestion s'est proposé pour tester le principe de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO). Pour en bénéficier, la commune doit adhérer à ce service par le biais d'une convention d'expérimentation avec le Centre de Gestion.

Les éléments de la MPO ainsi que la convention à intervenir ont été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

La MPO intervient sur 7 points :

- Les décisions administratives défavorables relatives à un élément de rémunération (traitement, supplément familial de traitement et autres indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire) ;
- Les refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou le réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunéré ;
- Le classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'une promotion interne (attention : les décisions de refus de promotion n'entrent pas dans le champ de l'expérimentation) ;
- La formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Les mesures appropriées prises par un employeur public à l'égard d'un travailleur handicapé ;
- L'aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions.

La procédure annule le recours en premier lieu au tribunal administratif.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

- Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er juillet 2018 pour une adhésion au 1er septembre 2018.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

2- Compte-rendu des travaux / Informations diverses

Bâtiment technique - M. DEFOULOUNOUX / M. TREBUCHET:

Le bâtiment a bien avancé. SOPOTP intervient la semaine prochaine.

Le plaquiste va intervenir pour poser les rails et la laine de verre. Intervention prochaine de l'électricien, la société Prévost doit s'occuper des finitions du bardage et la pose des gouttières, les enduits par l'entreprise Rijol...

Le muret de clôture est fait.

Mme BOUDEAUD trouve qu'il est haut.

M. DEFOULOUNOUX répond qu'il faudra le voir dans son ensemble, à la fin des travaux des enrobés.

Mme BOUDEAUD demande la date d'achèvement des travaux.

M. DEFOULOUNOUX espère fin juillet et annonce le branchement électrique du bâtiment le 11 septembre.

M. TREBUCHET dit qu'ils ont coincé un tuyau d'eau sous le grillage, il faut espérer qu'il n'y aura pas de problème.

M. DEFOULOUNOUX dit que le mur de soutènement est très solide.

Mme BOUDEAUD demande si l'espace entre le mur de soutènement et la propriété à Mme Cimini sera comblé.

M. DEFOULOUNOUX répond affirmativement.

- Square André Chauraud :

M. DEFOULOUNOUX informe les élus que la mairie a fait une demande de déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation du square. Toutefois, considérant qu'une partie est dans le périmètre de l'église, la déclaration préalable est annulée au bénéfice d'un permis d'aménager. Le service instructeur de la communauté des communes ont confirmé qu'un architecte n'était pas nécessaire. Même si le projet a un coût élevé, il sera probablement subventionné à hauteur de 80 %, ce qui allègera le budget communal.

Mme BOUDEAUD dit que dès qu'il s'agit de jeux et sécurité pour les enfants, les prix sont chers.

- Travaux rue du 19 mars 1962 :

Lecture de la correspondance de M. Graulout et Mme Ornont pour des travaux de voirie rue du 19 mars 1962.

M. le Maire a répondu que la commune allait intervenir pour réaliser des travaux de voirie sur cette voie.

M. FORT dit que des caniveaux seront réalisés mais que l'écoulement des eaux pluviales sera toujours un problème sur ce terrain considérant l'implantation de la parcelle en contre-bas.

- Réserve communale :

M. DEFOULOUNOUX informe les élus que la commune avait mis en place une réserve communale en 2008 avec les anciens conseillers municipaux de l'époque, il serait opportun de mettre à jour les volontaires de la réserve communale.

M. DEFOULOUNOUX rappelle le principe de mise en place de bénévoles pour intervenir en cas de catastrophe naturelle. Toutes les personnes âgées de 18 ans peuvent faire partie de la réserve communale.

Mme BOUDEAUD dit qu'il faut voir qui peut se rendre disponible, en journée ...

M. DEFOULOUNOUX dit que l'on organisera une campagne d'informations.

- Agents communaux : Isabelle NIOTOU / Théo PEREZ

Mme METREAUD dit que Mme NIOTOU effectue 7 heures par semaine pour faire du ménage, le mercredi matin et le jeudi après-midi. Pour l'instant elle intervient principalement à la Mairie mais elle sera chargée de mettre de l'ordre au logement de Lijardière.

Elle est sous contrat avec la CDC et payée entièrement par la CDC.

Théo PEREZ a été stagiaire du 28 mai au 15 juin. Le stage s'est bien déroulé, Mme METREAUD fait lecture du rapport de stage.

- **Informations :**

* Les services du cadastre passent actuellement sur les propriétés pour noter les changements sur les propriétés. Ils rentrent dans les terrains mais pas dans les maisons. Il dispose d'une carte. Prévoir un affichage municipal.

* Voirie / Renouvellement des canalisations d'eau : Les abords de la mairie seront refaits en enrobé rouges. Des trottoirs font être faits ou refaits rue du Grand-Village, rue des Roses Trémières, la voie du lotissement les frênes en bicouche et la place du lotissement en enrobé à chaud.

Renouvellement conduite d'eau à Boissouchaud en septembre, ensuite se fera la rue des Iris, la rue des Roses Trémières et l'impasse des Pervenches. Il faudrait en profiter pour voir l'évacuation des eaux pluviales Rue des Roses Trémières. Des travaux de voirie se dérouleront sur la commune de Saint-Léger RD 249 entre RD 234 E4 et le bourg de la Brande

* Conteneurs collectifs : Plans des propositions d'emplacements des conteneurs par la CDC.

Rendez-vous probable avec la CDC en septembre. Une réunion publique d'informations aura certainement lieu.

Prévoir des affichages sur les lieux publics pour les déchets, rappeler le respect des lieux(...).

* Fibre optique : Fibre optique sur toute la commune de Saint-Léger en 2020 maximum. Pose d'une armoire de rue, emplacement déterminée en fonction des réseaux de génie civil. La fibre optique permettra une meilleure connexion internet sur tous les foyers.

* Changement d'une antenne téléphonique sur le château d'eau, opérateur Free.

* Eurochestries : Soirée Eurochestries le 04 août, quintette espagnol, tract à distribuer, affichage à mettre en place. Le thème de cette année est : Couleurs du Monde. Un repas froid sera offert aux musiciens ainsi qu'un cadeau local. Idée de faire un concert en extérieur une année.

* Bulletin municipal 2018: Les bulletins municipaux sont arrivés, ils vont être distribués prochainement.

* Syndicat Basse Seugne : Courrier du syndicat pour signaler aux propriétaires riverains de ne pas planter de peupliers aux abords de la rivière. Les abords de la Seugne sur les communes voisines sont dans un très mauvais état, beaucoup d'arbres tombés. L'entretien semble compliqué.

* Hangar communal : Voir le devenir de ce bâtiment.

Fin de séance : 21h40

La secrétaire de séance,
Madame Christine METREAUD.

Le Maire-Adjoint,
Monsieur DEFOULOUNOUX David.